



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 09.12.2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 20

Etaient présents (20) : Isabelle BOULIATAUD, Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, David COUEGNAS, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Joël FORESTIER, Corinne JEANDILLOU, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAIGNÉ, Françoise RIVET, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT.

Absents et Pouvoirs (3) :

Didier BROUSSE donne pouvoir à Philippe RAIGNE, Jean-Gérard DIDIERRE donne pouvoir à Christian MONZAUGE, Franck FOUR donne pouvoir à Dominique LAUBARY

Absents excusés (2) :

Joe WAMPACH, Dominique DAUDE

Absents (0) :

Secrétaires de séance : Micheline DE CUYPER et Monique LAFARGE

Délibération n° 2024-54 : ATTRACTIVITE : TOURISME : Rando Millevaches : proposition de convention 2025

Monsieur Le président expose la proposition, du PNR Millevaches en Limousin, de poursuivre la convention relative à l'administration de l'application numérique de gestion et de valorisation touristique de randonnée RANDO MILLEVACHES.

Le président rappelle le contexte : En 2018, 14 structures se sont associées autour du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une

solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée. La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière de frais salariaux que de frais action pour une durée de trois ans.

Lors du comité de pilotage 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation. Un avenant a prolongé la convention-cadre initiale jusqu'à la fin de l'année 2021. La deuxième convention du projet Rando Millevaches a débuté le 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2024.

En 2024, le comité de pilotage a proposé de pérenniser le projet via une nouvelle convention et de poursuivre avec un chargé de mission « animation du projet Rando Millevaches » à hauteur d'1 ETP pendant 3 ans. Le comité de pilotage a décidé de poursuivre le projet et de conserver le mécanisme de répartition financière en fonction du nombre d'habitants par EPCI.

La clef de répartition retenue pour le projet est celle du nombre d'habitants par collectivité.

Le nombre d'habitants par collectivité a été actualisé via les données de la population DGF de 2024 du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales depuis la précédente convention Rando Millevaches.

En cas de modification du périmètre d'une collectivité signataire en cours de convention, une nouvelle clef de répartition sera calculée sur la base de la population DGF 2024. Cette modification fera l'objet d'un avenant.

La clef de répartition est la suivante à ce jour :

Nom du groupement	Somme de Population municipale	Part de la population (%)	TOTAL pour 3 ans	TOTAL pour 1 an
CC Briance Combade	6 054	3,90%	6 821,52 €	2 273,84 €

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 202 926 € TTC pour 3 ans (2025, 2026 et 2027) répartis sur les 14 structures (13 EPCI et communes, et le PNR) de la façon suivante :

- 30 % de dépenses en actions,
- 63 % de dépenses en fonctionnement,
- 7 % de dépenses imprévues.

Le président propose au conseil de se positionner pour poursuivre le partenariat d'administration de l'application numérique Rando Millevaches.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** la continuité de l'administration de l'application numérique de gestion et de valorisation touristique de randonnée RANDO MILLEVACHES ;
- **D'APPROUVER** la méthode de calcul de la proposition, soit de conserver le mécanisme de répartition financière en fonction du nombre d'habitants par EPCI ; soit à ce jour 2 273,84 €/ an, selon la répartition actuelle, et pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027 ;
- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.
- **DE DIRE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 16 décembre 2024

Le Président

Yves LE GOUFFE

